

Le mouvement des droits des femmes entre visions spécifiques et visions sociétales

*Malika KADDOUR – REMAOUN **

Introduction

Parler aujourd'hui des luttes des femmes en Algérie peut sembler à priori difficile car on a l'impression que l'on a trop dit. Il est vrai qu'on a, relativement, beaucoup parlé des femmes, et cela déjà au lendemain des événements d'octobre 1988, et plus encore depuis la crise.

Cependant, « le manque d'informations concrètes et circonstanciées contraste avec l'abondance des discours et la prolifération des images. Les femmes sont imaginées beaucoup plus que décrites ou racontées, et faire leur histoire c'est d'abord se heurter à ce bloc de représentations qui les recouvrent et qu'il faut nécessairement analyser»¹.

Aujourd'hui en Algérie, la question des femmes, qu'il s'agisse de leur statut, de leurs droits ou de leurs luttes, semble être la question la plus controversée, où le débat est le moins serein, le moins objectif, le plus polémique. Il est difficile de rendre compte scientifiquement des réalités plurielles sans idéologie. En fait, s'il y a une question où la confusion entre le niveau scientifique et celui politique, est totale, c'est justement celle-là. L'utilisation dans tous les débats, de manière presque systématique, de certaines notions : représentativité, autonomie, instrumentalisation, spécificité et relativité des droits universels, ... maintient cette confusion.

Par ailleurs, plus que jamais cette question constitue un enjeu politique de taille. Elle est au centre de la crise que vit le pays, de par le rapport à la question de la relation entre le politique et le religieux, et les fondements cachés par les processus sociaux. « Il est significatif

* Economiste, Consultante, collaboratrice.

¹- Michelle, Perrot « les femmes ou les silences de l'histoire », Flammarion, Paris 1998.

-ce que soulignent tous les observateurs- que le statut de la femme, et donc les relations entre sexes soient un enjeu décisif »². « L'avenir de la démocratie se joue sur le terrain des femmes »³. Encore, faut-il réussir à admettre le conflit ouvert dans la société et à sortir de l'univers de la violence et de l'éradication de l'autre.

Pour notre part, nous tenterons de faire le point sur l'émergence du mouvement des femmes pour leurs droits, de son évolution et de nous interroger sur l'existence d'une « conscience d'une condition féminine comme problématique spécifique dotée de ses caractéristiques propres indépendamment du contexte où elle s'insère »⁴.

I. Emergence du mouvement des droits des femmes

1.1. Le contexte

Au lendemain des événements d'Octobre 1988, nous assistons à la création d'une multitude d'associations diverses. L'émergence du phénomène associatif est au centre des changements économiques et politiques que connaît l'Algérie depuis les années 80. Cela intervient au moment du « désengagement de l'Etat du social », et donc de mutations profondes des fonctions et du rôle de l'Etat, engageant des réformes économiques. A une économie planifiée de type socialiste, succède une transition vers l'économie de marché ; la place du marché devient centrale, ainsi que celle de l'initiative privée. D'où le débat sur la place de l'association entre le marché et l'Etat. Le discours officiel dominant place l'association comme relais de l'action de l'Etat, prenant en charge les tâches dont l'Etat s'est déchargé, et notamment le culturel et le social.

Par ailleurs, ces associations sont vues également comme un « instrument de renforcement du processus démocratique ». Ce qui explique les oppositions du FLN (Front de Libération Nationale), ex-parti unique face à la « libéralisation » du régime des associations qui

²- Nourredine, Saâdi « Féminité et masculinité : identités prescrites dans le droit algérien » in « La place des femmes – Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales » collection recherches, Ed La Découverte, Paris, 1995.

³- Mohamed, Harbi, préface in « Le nationalisme algérien et les femmes au XXème siècle » Monique Gadant, l'Harmattan, 1995.

⁴- Ilhem, Marzouki « Le mouvement des femmes en Tunisie », Maisonneuve et Larose, 1993.

se voyait déjà ne plus être le seul à organiser la société et sentait le début de remise en cause du principe du parti unique.

Nous assistons à deux positions : d'un côté ceux qui croyaient à l'émergence d'un mouvement associatif puissant et de l'autre, ceux qui voient en lui des interlocuteurs autres que ceux issus du parti unique.

Le contexte est « une période difficile marquée par l'effondrement du projet socialiste algérien, par un effritement progressif du parti unique, le développement d'une contestation de l'Etat soit à partir d'une argumentation religieuse soit au nom d'une revendication de droits : Ligue des droits de l'homme, associations de femmes. L'Etat est interpellé par les uns à cause de son abandon des valeurs islamiques, de son « occidentalisation » de la société, tandis que les autres se battent pour le respect de l'individu, la liberté d'opinion et d'association et se réclament de la modernité. D'un côté le projet est celui de l'ordre moral, d'un système autoritaire s'appuyant sur la communauté et le sacré, de l'autre celui de la référence à l'Etat de droit et à la démocratie, de l'exigence de citoyenneté »⁵.

1.2. La naissance des associations des femmes pour leurs droits

Le foisonnement des associations en Algérie au lendemain des événements d'Octobre 88 a été marqué par la naissance des groupes de lutte de femmes pour leurs droits. Ces groupes avaient un caractère urbain puisqu'ils sont nés dans les grandes villes. L'ampleur et la visibilité prises par ce mouvement dénotent d'un phénomène relativement nouveau tant du point de vue du contenu (références et revendications), que de la forme (types d'action).

La nouveauté relative semble apparaître à plusieurs niveaux : Appel à des références universelles, revendications (égalité, citoyenneté,...), actions menées sur le terrain (marches, sit in, manifestations publiques,...), médiatisations, pressions sur les pouvoirs publics, ...

Toutes ces associations visent l'amélioration du statut des femmes algériennes par l'intermédiaire d'actions politiques. Elles étaient,

⁵- Monique, Gadant « le nationalisme algérien et les femmes au XXème siècle », l'Harmattan, 1995, p.9.

toutes, contre le code de la famille, considéré comme discriminatoire et anticonstitutionnel, et pour un statut égalitaire, même si elles divergeaient sur les propositions. Elles s'appuient sur les principes universalistes et revendiquent un statut civil égalitaire fondé sur la sécularisation du droit.

La plupart de ces groupes se sont organisés en la forme associative conformément à la loi 1987. Plus de dix associations sont nées en 1989 dans plusieurs villes du pays⁶ (dont quatre à Alger). L'année 1989 a été marquée par une activité intense des femmes, riche, diverse et par la création d'une coordination nationale. Une rencontre nationale a été organisée le 30 Novembre et le 1^{er} Décembre 1989 à Alger et a débouché sur une plate-forme qui reste, d'ailleurs d'actualité.

Durant toute cette première période (1989 – 1991), le mouvement des femmes pour leurs droits a apparu comme étant le mouvement social le plus puissant et le plus uni dans sa diversité et sa pluralité, et pouvant constituer un contre pouvoir.

Par ailleurs, on assiste à l'apparition d'un autre courant des femmes « islamistes », qui, « dans la quête d'un modèle d'authentique Scharia, cherchent une issue à l'intolérable exclusion des femmes par un retour aux sources de l'islam ».

Il faut noter qu'au début des années 90, le mouvement des femmes apparaît « fort et scindé (schématiquement) autour de la polarisation entre « modernistes » et « islamistes »... Il est important de noter que, malgré leurs irréductibles antagonismes, ces mouvements constituent une importante rupture dans la mesure où, par leur action, les femmes passent du statut « **d'objet parlé** » à celui de « **sujet de la parole** » ».⁷

Si le mouvement des femmes « islamistes » a vite cessé d'être visible⁸, au contraire, le mouvement des femmes pour leurs droits, dit « démocrates » s'est imposé sur la scène publique et a apparu encore plus fort. L'essentiel de son activité était orientée vers la lutte anti-

⁶ - Alger, Oran, Constantine, Annaba, Tizi Ouzou, Boumerdes, Mostaganem.

⁷ - N, Saâdi, Idem

⁸ - Avec le nouveau contexte sécuritaire, le mouvement de femmes dit « islamistes » a cessé d'apparaître sur la scène publique, ce qui ne veut pas dire que ces organisations ont cessé leurs activités.

terroriste, la lutte anti-intégriste et l'organisation de la solidarité morale et matérielle avec les familles des victimes du terrorisme.

De nouvelles associations de femmes naissent, encore, entre 1990 et 1994, essentiellement à Alger, se présentant sous deux catégories différentes : celles qui, comme les premières, se veulent intervenir dans un « domaine politiquement sensible »⁹, et celles qui « cherchent à mieux intégrer la femme dans la vie sociale et économique » par la prise en charge des questions d'ordre social, professionnel,... ».

A partir de 1995, naissent, à Alger et dans d'autres villes du pays, d'autres associations se revendiquant des droits des femmes, et intervenant aussi bien dans les domaines politiquement sensibles que ceux moins sensibles.

1.3. L'évolution du mouvement des femmes

Ce mouvement pour les droits des femmes constitué par les groupes formels et informels, revendiquant un statut civil égalitaire, a connu des transformations profondes, notamment dans ses revendications¹⁰. Si au départ, 1988 – 1990, l'essentiel des luttes concernaient le statut juridique et la lutte contre le code de la famille, le nouveau contexte du pays et le terrorisme ont fait que ce mouvement se soit trouvé au devant de la lutte anti-terroriste et anti-intégriste et de l'organisation de la solidarité avec les familles des victimes du terrorisme.

Cette période 1990 – 1994, marquée dans un premier temps par des violences à l'égard des femmes, et ensuite par une généralisation de cette violence à toute la société, a vu naître de nouvelles associations.

La même intensité et visibilité des actions des femmes a continué durant l'année 90, et les initiatives des femmes continuent à être celles qui dominent l'espace public. Des questions multiples ayant trait aux femmes, à leurs conditions et à leurs droits sont prises en charge par les associations de femmes, durant les années 90 et 91, mais aussi des activités de condamnation des violences intégristes.

⁹- Guitain, Denoeux et Laurent, Gateau « l'essor des associations au Maroc : à la recherche de la citoyenneté », in Monde arabe Maghreb Machrek, oct-déc 1995.

¹⁰ Voir à ce propos l'analyse faite par nous « les associations de femmes pour leurs droits » in Revue Insaniyat N°8, CRASC 1999, p.p. 129 – 143.

Dans cette période, deux revendications sont fortement présentes : **Le droit à la vie et la séparation du religieux et du politique.** Cette caractéristique concernait les associations qui sont restées sur le terrain, puisque les autres se sont mises en veilleuse à l'instar du mouvement associatif dans son ensemble. Il faut noter que durant cette période, la question du statut des femmes n'était pratiquement plus abordée par le mouvement des femmes.

Dès la fin 1995 et le début 1996, la question du statut juridique, mise en veilleuse pendant quelques temps, est relancée par certaines associations, et la question de la lutte contre l'intégrisme religieux continue à être à l'ordre du jour. S'appuyant sur l'expérience des femmes dans le mouvement de libération nationale, sur les expériences des luttes des femmes dans d'autres pays en conflit et sur le fait qu'un certain nombre d'acquis était en perte progressive, il tente de réviser ses positions et ses démarches. Les questions de l'identité du mouvement et du recentrage de l'action en vue de la construction d'un mouvement des femmes et pour les femmes reviennent à l'ordre du jour, au niveau de certaines associations. Des initiatives concourant à la concrétisation de ce mouvement semblent être mises en œuvre par ces mêmes associations : le mouvement des femmes pour leurs droits semble entrer en phase de construction. Les positions se sont radicalisées et les revendications de citoyenneté pleine et entière et d'abrogation du code de la famille font l'unanimité ; même si les propositions sont différentes.

Ainsi, une série de rencontres, journées d'études, séminaires, ateliers, ... ont lieu à partir de 1996 sur des questions à peine posées jusque là : les expériences et le bilan critique du mouvement des femmes, les stratégies pour le mouvement des droits des femmes, la place du travail de réflexion et le rapport entre la recherche et la militance, la question de la formation et de la diffusion de la culture égalitaire, ... Des initiatives pour rendre visibles toutes les formes de violence dont sont victimes les femmes, sont prises un peu partout.

Aujourd'hui, et depuis quelques années, certaines associations se sont mises dans une réelle phase de construction, en se mettant dans une démarche de projets. Saisissant les opportunités de financement qui se présentent au niveau international, elles se sont mises en partenariat avec des ONG ou d'autres institutions internationales.

L'expérience est encore jeune pour en faire le bilan, mais les premiers résultats sont prometteurs et peuvent constituer des atouts inestimables. L'acquis de cette nouvelle démarche est le début d'ancrage du mouvement des droits des femmes à l'intérieur du pays, par notamment un travail de proximité en direction des femmes.

Ce mouvement, grâce aux différentes initiatives qu'il a prises, a permis de faire avancer les consciences et les mentalités sur les discriminations dont sont victimes les femmes en les rendant visibles, de casser des tabous en mettant au débat public un certain nombre de questions, et a acquis sa place dans la société et dans « le mouvement social », d'une part, et à l'extérieur du pays et dans le mouvement féministe international, d'autre part. Il a ouvert le débat sur l'applicabilité des droits universels et les notions de spécificité et de relativité.

1.4. Le mouvement des droits des femmes en continuité

Cependant, il est important de noter que ce mouvement n'est pas né du néant ; il est le résultat d'initiatives collectives des femmes en Algérie depuis l'indépendance, et surtout depuis les années 70, et ensuite 80, qui sont elles-mêmes en prolongement avec les luttes des femmes pendant la guerre de libération nationale. Ces prolongements se sont faits dans la continuité, mais aussi dans des ruptures.

Par ailleurs, la revendication des droits des femmes a pris de l'ampleur en Occident, dans les années 60, et a pris une dimension internationale dans les années 70. Cela n'a pas été sans effet sur le monde arabe et sur le Maghreb où des femmes commençaient à poser le problème de leur statut inférieur.

En Algérie, dès le début des années 70, des femmes tentent de trouver des cadres spécifiques, en dehors du seul cadre légal qu'était l'Union Nationale des Femmes Algériennes – UNFA - organisation de masse sous l'égide de l'ex-parti unique le Front de Libération Nationale, en essayant de tenir compte des « conditions spécifiques » et des contraintes des femmes, en vue d'une plus grande participation des femmes à l'activité politique et aux « tâches d'intérêt national »¹¹.

Quelques années plus tard, avec « l'ouverture démocratique », et donc la possibilité pour les progressistes (militants de gauche) d'intégrer les organisations de masse, toutes sous l'égide du Front de Libération Nationale (Ex parti unique), des femmes de cette mouvance intègrent l'UNFA, alors que d'autres mettent sur pied des structures spécifiques au sein de l'Union Générale des Travailleurs Algériens, de l'Union Nationale de la Jeunesse Algérienne, et à l'Université¹². Ces différents groupes travaillaient sur deux axes essentiels : d'une part, l'amélioration de la situation des femmes et de leurs conditions de vie et de travail ; d'autre part, la participation à l'édification du pays, à travers le volontariat au profit de la Révolution Agraire et la solidarité avec les peuples et les femmes en lutte dans d'autres pays.

A partir des années 80, d'autres groupes ayant une approche et des démarches différentes et ayant pour revendication principale l'égalité des droits des femmes ont existé. Il s'agit, entre autres du collectif indépendant des femmes à l'université d'Alger, du groupe de recherche sur les femmes algériennes à l'université d'Oran, du groupe de travail sur les femmes algériennes à Oran au niveau de l'Union des Sociologues et Economistes Algériens (1985 – 1989).

Contrairement aux premiers groupes qui privilégiaient le travail de terrain et de proximité et, par conséquent, avaient une base, ces derniers privilégiaient le travail de réflexion et d'animation avec une

¹¹. C'est le cas par exemple, des brigades d'étudiantes volontaires pour la Révolution Agraire dès la première campagne de volontariat, en été 1972.

¹². Des commissions de femmes travailleuses ont été mises sur pied au niveau de l'UGTA, et au niveau de certaines fédérations (fédération des travailleurs de l'éducation et de la culture, fédération nationale des travailleurs de la santé,...) ; des collectifs de lycéennes et de jeunes filles de quartiers au sein de l'Union Nationale de la Jeunesse Algérienne et des Groupes de Travail des Etudiantes au niveau de différentes Universités.

démarche plutôt « féministe » sans se soucier de l'état de conscience de la société.

Si la question des femmes et de leurs droits dans le discours des unes et des autres constituait un enjeu essentiel et un problème de société important, dans la pratique, les choses étaient différentes, puisque pour les premiers groupes, la question du statut des femmes était reléguée au second plan.

II. Quelles problématiques pour le mouvement des droits des femmes

Dans un deuxième temps, nous essayerons de voir dans quelle mesure le mouvement aurait eu une stratégie propre et spécifique, et cela à travers son rapport à quelques questions qui nous semblent centrales et qui sont incontournables.

II.1. Le mouvement des droits des femmes : statut juridique et rapport au religieux

Il faut d'abord, savoir, que « l'islam religion d'Etat » n'est appliqué en Algérie, à l'instar de tous les pays musulmans, que pour ce qui est du droit de la famille. « Le fondement islamique de l'Etat ne trouve, en effet, sa pleine application juridique, à l'instar de tous les Etats constitutionnalisant l'Islam, que dans le droit de la famille. Alors que dans d'autres domaines, le droit algérien s'élabore à partir d'éléments étrangers à la Scharia grâce à des emprunts au positivisme juridique, notamment occidental, le droit familial ne connaît pas ces phénomènes de sécularisation et récuse toute séparation du civil et du religieux »¹³.

« La revendication d'égalité entre les hommes et les femmes pose le problème du droit et de la citoyenneté en termes areligieux et impose de voir la religion et la foi non plus comme une idéologie politique et une affaire de communauté mais comme une démarche d'un autre ordre, proprement religieux et privé. Sans doute faut-il renoncer à instrumentaliser la religion et à la manipuler dans le but d'une légitimation du pouvoir établi ou revendiqué, se mettre à penser

¹³- Nourredine, Saâdi « La femme et la loi en Algérie », Ed Bouchène, 1991.

sérieusement à ce que peuvent signifier un projet de société moderne et une culture démocratique »¹⁴.

La revendication **de lois civiles** existe déjà dès la première tentative d'adopter le code de la famille en 1981 par l'Assemblée Populaire Nationale. Des femmes avaient organisé un mouvement de riposte contre ce projet, qui finit par être adopté en 1984. A ce moment déjà une divergence apparaissait dans la proposition : amendement et abrogation.

Les associations de femmes, dès leur naissance, étaient toutes contre ce texte, considéré comme anti-constitutionnel, du fait qu'il violait les principes de la constitution en matière d'égalité, de justice et de non-discrimination, et mettant les femmes en situation d'éternelles mineures. Mais, elles n'en tiraient pas les mêmes propositions. Nous assistons à trois démarches différentes : d'un côté, les deux positions d'abrogation et d'amendement avancées essentiellement par les associations d'Alger, étaient présentées comme étant contradictoires et inconciliables ; de l'autre, d'autres associations (notamment l'AFEPEC) considéraient que l'opposition abrogation / amendement était un faux clivage, et que ces deux propositions pourraient être complémentaires. L'abrogation pourrait être une attitude stratégique commune à l'ensemble des associations. L'attitude programmatique pourrait être plurielle, et dans ce cas certaines associations pourraient tenter d'améliorer progressivement le statut des femmes par le biais d'amendement des dispositions les plus discriminatoires, et d'autres pourraient continuer à avoir une démarche radicale dans la revendication d'abrogation.

Entre 1991 et 1995, cette question du statut des femmes n'était pratiquement plus abordée par le mouvement des femmes. Par contre, la revendication de la séparation du religieux et du politique est fortement prise en charge par les femmes.

A l'occasion de la quatrième conférence mondiale sur les femmes, Pékin Septembre 95, le Collectif 95 Maghreb Egalité a produit un document « les cent mesures de lois civiles égalitaires », qui a été présenté à Pékin.

¹⁴- Monique, Gadant, in op cite, P15.

Les positions du mouvement se sont radicalisées et la revendication d'abrogation du code de la famille et de son remplacement par des lois civiles égalitaires est reprise par plusieurs associations dès 1996. C'est ainsi que l'AFEPEC organise une journée d'études à l'occasion du 08 Mars 1996, sur « Femmes et Citoyenneté » et que les associations présentes à l'atelier « protection de la femme », organisé par le ministère de la solidarité les 16, 17 et 18 avril 1996 ont tenu, tout en adhérant aux propositions d'amendement, à souligner une réserve enregistrant la poursuite de la revendication de l'abrogation du code de la famille. La demande de la ratification de la convention de Copenhague contre toute forme de discrimination a été faite à travers une lettre adressée au Président de la République, et signée par les associations de femmes, en janvier 1996.

En 1997, 14 associations prennent l'initiative de lancer la pétition d'un million de signatures autour des 22 amendements émanant de l'atelier « protection de la femme ». Le bilan de cette action n'a pas été fait par ses initiatrices. Cependant, une divergence est apparue à ce moment autour de cette initiative, et des réserves sur le fond et sur la forme avaient été émises. L'AFEPEC qui n'avait pas adhéré à cette démarche, a formulé une nouvelle approche sur la question : Tout en maintenant sa position théorique et de principe à savoir l'abrogation du code de la famille et son remplacement par des lois civiles égalitaires en dehors de toute référence à la religion, elle soumet une solution pratique comme alternative à l'impasse, en proposant de laisser le choix aux femmes d'opter pour tel ou tel type de régime. L'AFEPEC argumente cela par le fait que dans l'Algérie démocratique et plurielle, des femmes adhérant aux valeurs universelles et désirant être régies par des lois civiles égalitaires existent, et que des femmes adhérant aux principes de la Schari'a et voulant être régies par ces principes existent aussi. Elles ont, toutes, décidé de vivre dans leur pays et ont le droit de choisir de manière démocratique le contrat par lequel elles veulent être régies. L'AFEPEC propose le document des 100 mesures de lois civiles comme statut alternatif. Cette idée a connu beaucoup de réticences, pour ne pas dire d'hostilités même à l'intérieur du mouvement des droits des femmes. C'est pourquoi, l'AFEPEC a organisé en avril

1997 une conférence publique sur ce document, animée par une membre du collectif Maghreb Egalité 95 (Nadia Ait Zai).

Cette thèse avait déjà été avancée par Maître Hocine Zahouane¹⁵ en 1992, sans malheureusement que cela ne soit débattu au sein du mouvement des femmes.

Le non-intérêt du mouvement des femmes au document des 100 mesures de lois civiles égalitaires et à la thèse de l'optionnalité, n'est-il pas révélateur d'une divergence stratégique et/ou d'une difficulté à élaborer une stratégie autonome et propre au mouvement de femmes ?

II.2. Le mouvement des droits des femmes et le rapport à l'intégrisme religieux

Dès 1989, avec les premières violences physiques des islamistes à l'encontre des femmes, les associations des femmes ont dénoncé cela en organisant des manifestations publiques et à travers la presse¹⁶. Elles interpellèrent les pouvoirs publics pour assurer la protection physique des personnes et interpellèrent les partis politiques leur demandant de prendre position.

Il faut noter une première divergence, puisque certaines associations n'avaient pas pris partie à ces actions. Par ailleurs, aucun parti politique n'avait pris position officiellement quant à ces violences.

A ce niveau, on pourrait dire que la lutte anti-intégriste menée par le mouvement des droits des femmes, loin d'être guidée par une position partisane, est plutôt autonome et propre à la stratégie du mouvement et à la problématique des femmes.

A notre sens, les associations des droits des femmes avaient réagi dès 1989 au moment où tous les partis s'étaient tus. Elles avaient non seulement pris une attitude très autonome des partis politiques, mais en plus les mettaient dans la gêne parce que voulant les amener à

¹⁵- Maître Hocine, Zahouane « Théorie de l'optionnalité et statut matrimonial en Algérie », in NAQD N°3 Juin/Novembre 1992.

¹⁶- Le 23 Novembre 1989, elles ont organisé à travers quelques villes (Alger, Oran, Annaba) des sit in de condamnation des actes de violence intégriste à l'encontre de trois femmes (Annaba, Remchi, Ouargla). Elles ont rappelé les séries d'agressions physiques organisées par les « frères musulmans » depuis les années 70 contre les étudiantes, les discours et prêches haineux dans les mosquées contre les femmes...

prendre position sur l'intégrisme et sur l'existence légale de partis religieux. Par contre, les associations de femmes qui avaient à cette époque déjà refusé de se prononcer sur la violence physique contre les femmes, étaient dans une logique partisane et mettaient la question des droits des femmes au service des stratégies partisans.

Cette attitude apparaît encore durant l'année 1990, au cours de laquelle des agressions contre les étudiantes prennent de l'ampleur dans les universités et les cités universitaires à travers le territoire national, les prêches contre les militantes femmes et la remise en cause des acquis des femmes, dont le travail salarié¹⁷. L'examen des différentes déclarations à l'occasion du 8 Mars 1990, permettrait de voir que certaines associations ont préféré faire comme si elles n'avaient rien entendu, alors que d'autres considéraient qu'un danger sérieux guettait les femmes et qu'il y avait risque de perdre le peu d'acquis enregistrés depuis l'indépendance.

Par ailleurs, les premières lettres de menace de mort commencèrent à parvenir à certaines militantes des droits des femmes dès Mars 1990. En fait, les partis islamistes légalisés mettent le paquet sur la question des femmes et comprennent l'enjeu que représentaient les militantes des droits des femmes. Ils entament leur campagne anti-femme déjà dans le cadre de la préparation des élections communales, mais surtout après y avoir remporté le succès. En effet, les premières mesures prises par les mairies islamistes visaient les femmes : obligation pour le personnel féminin de porter le voile religieux et changement de poste pour celles qui refusaient, fermeture des salles de sport pour les femmes, interdiction aux filles et fillettes de faire de la musique et la danse au niveau des conservatoires, fin de la mixité au niveau de certaines écoles primaires, et le comble a été jusqu'à la séparation des familles en été 1990 au bord de la mer, d'un côté les femmes et de l'autre les hommes.

Les femmes étant les premières cibles des islamistes, étaient évidemment plus sensibles à leurs agressions et leurs violences, et ont

¹⁷- Quelques jours avant le 8 Mars 1990, le premier responsable de l'ex-FIS présentant à la télévision algérienne, le programme de son parti, informe de l'intention de son parti de faire revenir les femmes qui travaillent à la maison et auraient une « pension » ; pension des policiers, puisqu'il n'y aura pas de police. Ces femmes reviendraient à leur vocation naturelle, celle de « procréer le bon musulman »

été les premières et les seules à réagir pendant longtemps. Une conscience aiguë du danger intégriste se développe au sein de certaines associations, et une lutte sans merci commence en tentant d'alerter l'opinion et les pouvoirs publics à chaque fois qu'il y avait agression contre une étudiante, par les prises de parole dans les différentes rencontres et la diffusion large de communiqués.

Avec les violences et les crimes islamistes qui en ont suivi et qui ont ciblé les femmes aussi, les associations des femmes ont radicalisé leurs positions anti-intégristes et anti-terroristes, et leur **revendication de séparation du religieux et du politique**. Certaines, majoritaires, placent leur combat pour la citoyenneté des femmes aussi, et de plus en plus, dans une attitude d'opposition à l'intégrisme religieux considéré comme « l'ennemi principal » des droits des femmes ; d'autres, moins nombreuses, refusent de lier leur lutte à un quelconque rapport à l'intégrisme religieux, et préfèrent ne pas se prononcer.

II.3. Le mouvement des droits des femmes et le rapport au féminisme

M Gadant « Il faut se garder d'assimiler le mouvement des femmes algériennes tel qu'il s'est développé ces dernières années, au féminisme tel qu'il s'est développé en Europe dans les années 70, particulièrement en France et en Italie. Il s'est développé en Europe, par des organisations de femmes qui revendiquaient leur autonomie en dehors des partis, faisaient une critique parfois virulente des partis politiques de gauche et du marxisme dont ils s'inspiraient, revendiquaient une nouvelle manière de faire de la politique. Ces associations ont mené une critique radicale de la société et de la famille, du rapport entre les sexes perçu comme rapport social de domination et d'exploitation. Cela n'est pas le cas du mouvement des femmes en Algérie, peut-être parce qu'il ne s'est constitué qu'après 1988 et qu'il a eu peu de temps pour se constituer comme mouvement autonome, bien que le temps ne semble pas la raison essentielle. Le mouvement des femmes, en Algérie, se polarise sur une revendication de droits et d'égalité entre les hommes et les femmes parce que toutes les femmes sont dans une situation de non droit et d'infériorité juridique flagrante.

« Néanmoins on ne peut pas manquer d'être frappé lorsqu'on est attentif aux revendications du mouvement par le fait que tout ce qui pourrait donner à penser qu'un problème existe dans la famille, qu'un conflit d'intérêts se joue entre les hommes et les femmes, que se produit et se reproduit en son sein ce qui est un rapport social entre les sexes, est évité »¹⁸.

Le thème de la lutte entre la modernité d'une part et l'archaïsme (représenté souvent par l'islamisme), d'autre part, suggérant que les hommes démocrates, modernistes sont leurs alliés naturels pose problème au développement d'une conscience féministe, et d'une lutte autonome autour des intérêts spécifiquement féminins.

En fait, la difficulté à échapper aux normes dominantes, voir majoritaires et d'assumer leurs propres normes (minoritaires) constitue un frein au développement de cette conscience.

Conclusion

On pourrait dire que le mouvement des femmes pour leurs droits né dans un contexte particulièrement difficile et évoluant dans une situation de crise marquée par une violence terrible a eu à intervenir dans différents domaines, et sous des formes diverses et nouvelles. Il y a eu l'éclosion du courant associatif féminin. « Les femmes sont visibles et tentent de renégocier leur place et leurs rôles dans la société en occupant les espaces publics »¹⁹. Cela est significatif tout de même d'une certaine accumulation.

Cependant, le mouvement associatif féminin, du fait certainement de la violence et la crise, ne semble pas avoir mené à bout ses revendications de 1988, à savoir une citoyenneté pleine et entière des femmes. Il ne semble pas avoir réussi la mobilisation large des femmes autour de cette revendication égalitaire. Enfin, il ne semble pas avoir réussi la construction d'un mouvement fort, autonome et pluriel autour d'une identité de femmes. Cela n'est pas le propre du mouvement des femmes comme il apparaît dans les différents débats,

¹⁸ Monique Gadant, in op cité P 15.

¹⁹ Mireille Paris « mouvements des femmes et féminisme au Maghreb à l'horizon 1990 », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXVIII, Ed CNRS, 1989.

mais du mouvement social dans son ensemble en Algérie, et au-delà au Maghreb.

Pour ce qui est du mouvement associatif des femmes pour leurs droits, la question de l'autonomie est plus nette et en même temps plus difficile que les autres mouvements car elle remettrait en cause le rapport à l'homme et les représentations dominantes. Pour comprendre « la violence et la brutalité du racisme anti-féminin il faut aller au-delà de l'écume des événements en cours et explorer les fondements cachés des processus sociaux »²⁰.

Pour aller vers une conscience d'une vision spécifique autonome, il faut briser les silences imposés au nom de diverses priorités et briser les modèles dominants.

Bibliographie

Michelle Perrot « Les femmes ou les silences de l'histoire », Flammarion, 1998.

Monique Gadant « Le nationalisme algérien et les femmes », l'Harmattan, 1995.

Ilhem Marzouki « Le Mouvement des Femmes en Tunisie », Maisonneuve et Larose, Collection Enjeux, Octobre 1993.

Nourredine Saadi « La femme et la loi en Algérie », Ed Bouchène, Alger 1991

Ouvrage collectif « La place des femmes – les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales », la découverte 1995.

Ouvrage collectif « Les algériennes, citoyennes en devenir », Institut Méditerranéen de Rome, CMM édition, Oran, 1999.

Revue *Insaniyat* N°8 « mouvements sociaux, mouvements associatifs », CRASC 1999.

Guitain Denoeux et Laurent Gateau « L'essor des associations au Maroc : à la recherche de la citoyenneté », in *Monde Arabe Maghreb Machrek*, Octobre / Décembre 1995.

Mireille Paris « Mouvements des femmes et féminisme au Maghreb à l'horizon 1990 », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXVIII, Ed CNRS, 1989.

²⁰ M Harbi in op cité.

Malika Remaoun : - « Les associations féminines pour les droits des femmes », in revue Insaniyat « mouvements sociaux, mouvements associatifs », N°8-Mai/Août 1999.

- « Les événements d'Octobre 1988 : Quels impacts sur le mouvement social ? Le cas des luttes des femmes et de la lutte contre la répression à Oran », Edition CRASC février 1999.

- « Le mouvement associatif en Algérie : Entre les textes législatifs et les pratiques », Edition CRASC, Octobre 1998.

- « Les mouvements des femmes pour leurs droits en Algérie : quelques éléments d'approche », Ed CRASC Novembre 1997.